

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---00000---

**N° 2023/025 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RÉSULTAT - EXERCICE 2022**

M. Gilles GOLLIET explique aux élus que l'affectation des résultats est liée au vote du compte administratif. Elle concerne uniquement la section de fonctionnement. Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

M. Gilles GOLLIET précise également que compte tenu de la dynamique des investissements à financer sur le budget annexe Eau Potable, les résultats du budget annexe Eau et Assainissement seront intégralement repris sur le budget annexe Eau Potable, le budget annexe Assainissement étant en capacité de s'autofinancer.

Le résultat de la section de fonctionnement devra obligatoirement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat de la section d'investissement reste obligatoirement dans la section en question.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| Excédent de fonctionnement de l'année | 372 605,91 €        |
| Excédent reporté (002)                | - 0,00 €            |
| <b>Excédent total à reporter</b>      | <b>372 605,91 €</b> |

.../...

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| Dont affecté en investissement (1068)  | 372 605,91 €          |
| Dont reporté en fonctionnement (002)   | 0,00 €                |
| Excédent d'investissement de l'année   | 1 331 948,83 €        |
| <b>Excédent total à reporter (001)</b> | <b>1 331 948,83 €</b> |

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **AFFECTE** les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 en investissement pour 372 605,91 €.
- **REPORTE** les résultats de l'exercice 2022 en investissement pour 1 331 948,83 € sur le compte 001.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 MARS 2023** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 MARS 2023**

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

